

## LE PROPRIETAIRE DU CHIEN FACE A LA LOI



Photo©Johanna Stauffer

Texte Patricia Chollet

Il est difficile d'établir une liste des devoirs types de chaque propriétaire de chien puisque chaque foyer est unique ainsi que son environnement et son habitat. On s'attardera ici surtout sur les grandes lignes qui font que chacun puisse se sentir à l'aise au sein de sa famille humain(s) – chien(s).

*Selon la loi, le propriétaire est tenu d'assurer à son compagnon, au minimum*

- un toit
- de la nourriture en suffisance par rapport à ses besoins.

Bof, pas très clair tout ça !

La loi ne stipule rien de plus. A nous propriétaires responsables, de définir ce qui est bien où moins bien pour nos compagnons à quatre pattes.

La première chose qui pourrait nous guider est le choix de l'élevage par rapport à notre environnement et mode de vie. On sait aujourd'hui que la socialisation est primordiale pour le bien-être de tous. Un chiot élevé dans un endroit pauvre en distraction, mouvements divers ou sans attention particulière aura plus de peine à s'adapter à la ville qu'un chiot habitué à toutes sortes de gens, de bruits et stimuli différents.

Ensuite, toujours en tenant compte de son emploi du temps et mode de vie propre, offrir à son ami canidé des distractions quotidiennes. Il faut savoir que sans contacts « privilégiés » avec sa famille d'adoption, le chien s'organise sa petite vie à lui.

Les risques engendrés sont réels : fugues, aboiements intempestifs, destructions, agressivité ou au contraire déprime selon le caractère du chien, et j'en passe....

A mon avis, le meilleur moyen de savoir ce qui est bien pour son chien est de l'observer, repérer les moments où il préfère être dedans ou dehors, de lui permettre de se soulager régulièrement, de courir lors de promenades quotidiennes et attractives : un chien seul, même dans un grand jardin, ne se dépense pas.

*Bref, de lui offrir une vie de chien équilibré au sein de son foyer.*

Un compagnon dont les paramètres et la hiérarchie sont établis clairement se sent en confiance et en sécurité parmi sa famille.

*Nos devoirs par rapport à la société sont dans les grandes lignes :*

- la propreté
- le respect d'autrui
- la tranquillité du voisinage
- un chien non agressif et respectueux des humains et des autres animaux

S'il est vrai que chacun est maître chez soi, il n'en est pas de même lorsque l'on en sort ! En promenade, il est important que nos compagnons puissent s'ébattre librement, sans pour autant bousculer ou sauter sur les gens et enfants que l'on rencontre. Pour cela, il existe un excellent « remède » : le rappel.

Pour ceux qui ont la chance d'habiter à la campagne ou de promener leur ami à quatre pattes en forêt, le problème des crottes ne se pose pas vraiment, sauf si notre ami s'est soulagé sur ou à côté d'un chemin pédestre, dans un pâturage ou un champ cultivé... Sinon, le fait de ramasser les déjections de son compagnon, à l'aide de sacs spécialement fournis ou achetés, est obligatoire et très apprécié, même du plus farouche détracteur de la gent canine.

Et, pour terminer, comme la plupart d'entre nous ne vivent pas seuls et isolés au fin fond de la forêt déserte, nous devons faire avec nos voisins !

S'il est acceptable qu'un chien aboie quelque fois pour avertir lorsque quelqu'un passe, il en va autrement pour des aboiements intempestifs et répétés. Là encore, il faut

trouver pourquoi le chien aboie de la sorte ainsi qu'une solution efficace et rapide, afin d'éviter de se voir dans l'obligation de déménager ou de replacer le chien !

Après cette longue lecture, on s'aperçoit qu'il n'est pas si facile d'être propriétaire de chien, cela demande beaucoup de temps et d'attention afin de devenir un BON propriétaire responsable de son compagnon.

Heureusement vos moniteurs et monitrices d'éducation canine sont là : n'hésitez pas à leur poser des questions en cas de doutes !

Patricia

